



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 118059

Texte de la question

M. François Lamy souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'inquiétude des représentants de l'Association des paralysés de France (APF). Ces derniers estiment que le chantier des ressources des personnes handicapées est inachevé et s'inquiètent de la teneur des textes d'application de la loi du 11 février 2005. Lors des débats, deux principes politiques forts répondant aux attentes des représentants de l'APF avaient été adoptés. Il s'agissait de la concrétisation du droit à compensation pour toute personne en situation de handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie, par la création d'une prestation de compensation prenant en compte les projets individuels de chacun et du délai maximal de dix ans pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des logements existants. Or les projets de décrets présentés ne respectent pas l'esprit de la loi du 11 février 2005. Les membres de l'APF estiment que les propositions concernant la prestation de compensation sont bâties sur une approche réductrice des capacités de la personne et non de ses projets individuels. Un système de forfaitisation est mis en avant dans une logique purement administrative et financière. En ce qui concerne l'accessibilité, le projet de décret n'apporte aucune avancée réglementaire relative aux normes existantes pour les constructions neuves et est en-deçà des principes énoncés par la loi pour la mise en accessibilité des bâtiments existants (seuils élevés pour une obligation de mise en accessibilité, dérogations économiques réintroduites). En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière afin de veiller à l'application effective de la loi.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118059

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1506